

# LE VIEIL HOMME ET LE NOUVEL HOMME

## Méditation sur Romains chapitres 7 et 8

---

*Inspiré d'une publication de Jean Muller et d'une méditation de J.N. Darby.*

### **Contenu**

Avant-propos

LE VIEIL HOMME ET LE NOUVEL HOMME

Quelques mots sur le chapitre 5 versets 12 et suivants

Quelques mots sur le chapitre 6

Arrêtons-nous sur le chapitre 7 – Le vieil homme vs. le nouvel homme

Rappel de Romains 6 v. 6 et Ephésiens 4 v. 22

La délivrance d'un ancien état, connue personnellement

Le vieil homme mis de côté par la mort

L'enchaînement des pensées des chapitres 5 à 7 de l'épître aux Romains

La loi fait connaître LE péché

Impossibilité d'avoir deux maîtres, la loi et Christ

La loi fait connaître le péché excessivement pécheur et qu'en moi il n'y a pas de bien

Être occupé de soi ou de Christ

Trois leçons apprises

Par la rédemption, je ne suis plus dans la chair

Jouir des privilèges chrétiens implique d'avoir saisi les expériences de Rom. 7

Différence entre connaître l'amour et s'obliger à aimer

Transition vers le chapitre 8

Le chapitre 8

Avertissement

## Avant-propos

Dans la Parole, particulièrement dans les épîtres, le mot "nous/vous" a un sens très précis. Il n'inclut pas automatiquement tous les lecteurs. Le "nous/vous" se réfère exclusivement à ceux qui possèdent la vie divine, ceux qui sont nés de nouveau, à savoir ceux qui sont passés par [une vraie conversion](#). Personne n'est rejeté, car il suffit de répondre à l'appel de Dieu, pour passer par une vraie conversion, il n'y a rien de "mystique" en cela. C'est tout simple, encore faut-il faire le pas avec Dieu.

Il y a dans la chrétienté une grande confusion, on ne fait pas cette distinction, car on appelle conversion, une option de vie, se trouver bien dans tel et tel environnement, coloré du nom de Jésus ou de Dieu. Il y a dans la chrétienté, des " [vierges prudentes](#) " et des " [vierges folles](#) ".

Nous nous excusons d'insister sur ce point, mais il est capital et vital, **il en va de l'avenir éternel du lecteur!**

---

## Message

### LE VIEIL HOMME ET LE NOUVEL HOMME

Ce sujet est d'une importance capitale pour le vrai croyant, pour croître selon le chapitre 2 de la 1<sup>ère</sup> épître de Jean : pour passer de « petit enfant » à « jeunes gens » et ensuite à « père ».

S'appeler soi-même, ou se faire appeler « père », est une contradiction car ce n'est pas un titre que l'on prend, mais un degré de maturité spirituelle. De plus on ne peut pas prétendre avoir la maturité de « père » et ignorer l'enseignement de la Parole de Dieu relatif au « vieil homme » et au « nouvel homme ».

**Romains 6 : 6** sachant ceci, que [notre vieil homme a été crucifié avec lui](#), afin que le corps du péché soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché. **7** Car celui qui est mort est justifié du péché. **8** Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, **9** sachant que Christ, ayant été ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus ; la mort ne domine plus sur lui. **10** Car en ce qu'il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché ; mais en ce qu'il vit, il vit à Dieu. **11** De même vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu dans le christ Jésus.

**Ephésiens 4 : 22** ... votre première manière de vivre, d'avoir [dépouillé le vieil homme](#) qui se corrompt selon les convoitises trompeuses, **23** et d'être renouvelés dans l'esprit de votre entendement, **24** et d'avoir [revêtu le nouvel homme](#), créé selon Dieu, en justice et sainteté de la vérité.

La croix de notre Seigneur Jésus met un terme judiciaire à l'état de pécheur dans lequel nous étions avant de passer par une vraie conversion, et nous place dans un nouvel état, une nouvelle création, où le péché est absent, où tout est de Christ. Le vieil homme est celui qui appartient au premier état, il a été crucifié avec Christ, le nouvel homme est celui qui correspond au deuxième état, il est issu de la nouvelle naissance (Evangile de Jean chapitre 3).

Pour comprendre convenablement cet enseignement, le Seigneur nous a laissé la lettre de l'apôtre Paul aux chrétiens de Rome, à savoir l'épître aux Romains.

L'épître aux Romains a été écrite par l'apôtre Paul depuis Corinthe au moment où il s'apprêtait à monter à Jérusalem avec les collectes des croyants de l'Achaïe et de la Macédoine (Rom. 15:25-28). Elle est adressée à des croyants Juifs et Gentils, que l'apôtre ne connaissait pas, sauf quelques-uns tels que Prisca et Aquilas. Ni Paul, ni Pierre, n'avaient été les instruments de Dieu pour qu'une assemblée soit formée dans cette capitale du monde.

Cette épître développe les vérités fondamentales de l'évangile : la justification par le sang fait face au péché et répond à cette solennelle question de Job 9:2 : « Comment un homme sera-t-il juste devant Dieu ? ».

Pour comprendre, il est donc important de lire cette épître qui se structure de la manière suivante :

- **Rom. 1:1-17** : *Introduction* présentant le contenu de l'épître : l'évangile de Dieu touchant Son Fils, la justice de Dieu et le principe de la foi.
- **Rom. 1:18 à 5:11** : *les péchés* de l'homme et la grâce de Dieu qui pardonne.
  - Rom. 1:18 à 3:20 : Tous ont péché, Gentils, moralistes et Juifs.
  - Rom. 3:21-31 : propitiation par le sang.
  - Rom. 4 : résurrection de Christ, et foi en Dieu avant et pendant la loi.
  - Rom. 5:1-11 : effets de la grâce de Dieu : paix, faveur et gloire.
- NB** jusqu'ici l'apôtre traite des péchés (les fautes commises, les mauvais fruits du mauvais arbre) ; à partir d'ici, il est question du péché (la racine qui produit les fautes, le mauvais arbre qui porte de mauvais fruits).
- **Rom. 5:12 à 8:39** : *le péché* et sa délivrance.
  - Rom. 5:12-21 : la grâce règne par la justice.
  - Rom. 6 : affranchissement (\*) du péché.
  - **Rom. 7 : esclavage de l'âme sous la loi, et sa délivrance.**
  - Rom. 8 : bénédictions de ceux qui sont en Christ, par le Saint Esprit dans le croyant apportant vie et liberté.
- **Rom. 9-11** : Comment se concilient les promesses faites aux Juifs et la miséricorde de Dieu envers tous les hommes, Juifs et Gentils (\*\*).
- **Rom. 12 à 16:24** : exhortations pratiques et salutations.
- **Rom. 16:25-27** : Conclusion.

(\*) L'affranchissement veut dire : passer de l'état d'esclave à l'état d'homme libre.

(\*\*) Les Gentils sont tous ceux qui ne sont pas issus d'Israël, et qui de ce fait n'ont aucun droit aux promesses terrestres faites à Abraham. Un autre terme utilisé est « les nations », pour désigner ceux qui n sont pas Israël.

Nous nous intéresserons particulièrement à la partie allant du chapitre 5, depuis le verset 12 jusqu'à la fin du chapitre 8, qui traite du sujet «le péché et sa délivrance», et nous nous arrêterons plus en détails sur la chapitre 7, qui traite de l'esclavage de l'âme sous la loi, et sa délivrance. Comme déjà mentionné plus haut, il est question à partir d'ici du péché (la racine qui produit les fautes, le mauvais arbre qui porte de mauvais fruits).

Avant de lire cette portion des Ecritures, soulignons quelques versets importants dans la partie qui précède et où il est question des péchés (les fautes commises) :

**Chapitre 1** : **1** Paul, esclave de Jésus Christ, apôtre appelé, mis à part pour l'évangile de Dieu ... **3** touchant son Fils (né de la semence de David, selon la chair, **4** déterminé Fils de Dieu, en puissance, selon l'Esprit de sainteté, par la résurrection des morts), Jésus Christ, notre Seigneur, ...

... **17** Car la justice de Dieu y est révélée sur le principe de la foi pour la foi, selon qu'il est écrit : «Or le juste vivra de foi».

**18** Car la colère de Dieu est révélée du ciel contre toute impiété et toute iniquité des hommes ...

**29** étant remplis de toute injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice, — pleins d'envie, de meurtres, de querelles, de fraude, de mauvaises mœurs, — délateurs, **30** médisants, haïssables pour Dieu, outrageux, hautains, vantards, inventeurs de mauvaises choses, désobéissants à leurs parents, **31** sans intelligence, ne tenant pas ce qu'ils ont promis, sans affection naturelle, sans miséricorde, **32** et qui, ayant connu la juste sentence de Dieu, que ceux qui commettent de telles choses sont dignes de mort, ...

**Chapitre 2** : ... **12** Car tous ceux qui ont péché sans loi, périront aussi sans loi ; et tous ceux qui ont péché sous la loi, seront jugés par la loi **13** (car ce ne sont pas les auditeurs de la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce sont ceux qui accomplissent la loi qui seront justifiés ; **14** ... les nations qui n'ont point de loi, font naturellement les choses de la loi, ... **15** et elles montrent l'œuvre de la loi, écrite dans leurs cœurs, leur conscience rendant en même temps témoignage, et leurs pensées s'accusant entre elles, ou aussi s'excusant), **16** seront jugés, dis-je, au jour où Dieu jugera par Jésus Christ les secrets des hommes, selon mon évangile. ...

**23** Toi qui te glorifies en la loi, déshonores-tu Dieu par la transgression de la loi ? ...

**Chapitre 3** : **20** C'est pourquoi nulle chair ne sera justifiée devant lui par des œuvres de loi, car par la loi est la connaissance du péché.

**21** Mais maintenant, sans loi, la justice de Dieu est manifestée, témoignage lui étant rendu par la loi et par les prophètes, **22** la justice, dis-je, de Dieu par la foi en Jésus Christ envers tous, et sur tous ceux qui croient ; car il n'y a pas de différence, **23** car tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu, **24** — étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le christ Jésus, **25** lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en son sang, afin de montrer sa justice à cause du support des péchés précédents dans la patience de Dieu, **26** afin de montrer, dis-je, sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus. ...

**28** car nous concluons que l'homme est justifié par la foi, sans œuvres de loi. ... **31** Annulons-nous donc la loi par la foi ? Qu'ainsi n'advienne ! au contraire, nous établissons la loi.

**Chapitre 4** : ... **3** ... «Et Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté à justice». **4** Or à celui qui fait des œuvres, le salaire n'est pas compté à titre de grâce, mais à titre de chose due ; **5** mais à celui qui ne fait pas des œuvres, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est comptée à justice ; ...

**13** Car ce n'est pas par la loi que la promesse d'être héritier du monde a été faite à Abraham ou à sa semence, mais par la justice de la foi. ... **16** ... , c'est sur le principe de la foi, afin que ce soit selon la grâce, ... **17** ... devant Dieu qu'il a cru, — qui fait vivre les morts et appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient, **18** — qui (\*), contre espérance, crut avec espérance, ... **19** Et n'étant pas faible dans la foi, ... **20** et il ne forma point de doute sur la promesse de Dieu par incrédulité, ... **21** et étant pleinement persuadé que ce qu'il a promis, il est puissant aussi pour l'accomplir... **24** mais aussi pour nous, à qui il sera compté (\*\*), à nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, **25** lequel a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification.

(\*) Abraham (\*\*) compté à justice

**Chapitre 5** : **1** Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre seigneur Jésus Christ, ...

**6** Car Christ, alors que nous étions encore sans force, au temps convenable, est mort pour des impies. ... **8** mais Dieu constate son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous. **9** Beaucoup plutôt donc, ayant été maintenant justifiés par son sang, serons-nous sauvés de la colère par lui. **10** Car si, étant ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plutôt, ayant été réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.

## **Lecture dans l'épître aux Romains, du chapitre 5 verset 12 jusqu'à la fin du chapitre 8**

### **Chapitre 5**

**12** C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché... **13** (car jusqu'à la loi le péché était dans le monde ; mais le péché n'est pas mis en compte quand il n'y a pas de loi ; **14** mais la mort régna depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui ne péchèrent pas selon la ressemblance de la transgression

d'Adam, qui est la figure de celui qui devait venir. **15** Mais n'en est-il pas du don de grâce comme de la faute ? car si, par la faute d'un seul, plusieurs sont morts, beaucoup plutôt la grâce de Dieu et le don ont abondé envers plusieurs, par la grâce qui est d'un seul homme, Jésus Christ. **16** Et n'en est-il pas du don comme de ce qui est arrivé par un seul qui a péché ? car le jugement vient d'un seul en condamnation, — mais le don de grâce, de plusieurs fautes, en justification. **17** Car si, par la faute d'un seul, la mort a régné par un seul, beaucoup plutôt ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice, règneront-ils en vie par un seul, Jésus Christ) ; **18** ainsi donc, comme par une seule faute les conséquences de cette faute furent envers tous les hommes en condamnation, ainsi aussi par une seule justice les conséquences de cette justice furent envers tous les hommes en justification de vie. **19** Car comme par la désobéissance d'un seul homme plusieurs ont été constitués pécheurs, ainsi aussi par l'obéissance d'un seul, plusieurs seront constitués justes. **20** Or la loi est intervenue afin que la faute abondât ; mais là où le péché abondait, la grâce a surabondé, **21** afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi aussi la grâce régnât par la justice pour la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur.

## Chapitre 6

**1** Que dirons-nous donc ? Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde ? **2** — Qu'ainsi n'advienne ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ? **3** — Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés pour le christ Jésus, nous avons été baptisés pour sa mort ? **4** Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. **5** Car si nous avons été identifiés avec lui dans la ressemblance de sa mort, nous le serons donc aussi dans la ressemblance de sa résurrection ; **6** sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché. **7** Car celui qui est mort est justifié du péché. **8** Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, **9** sachant que Christ, ayant été ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus ; la mort ne domine plus sur lui. **10** Car en ce qu'il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché ; mais en ce qu'il vit, il vit à Dieu. **11** De même vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu dans le christ Jésus.

**12** Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel pour que vous obéissiez aux convoitises de celui-ci ; **13** et ne livrez pas vos membres au péché comme instruments d'iniquité, mais livrez-vous vous-mêmes à Dieu, comme d'entre les morts étant faits vivants, — et vos membres à Dieu, comme instruments de justice. **14** Car le péché ne dominera pas sur vous, parce que vous n'êtes pas sous la loi, mais sous la grâce.

**15** Quoi donc ! pécherions-nous, parce que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce ? — Qu'ainsi n'advienne ! **16** Ne savez-vous pas qu'à quiconque vous vous livrez vous-mêmes comme esclaves pour obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance pour la justice. **17** Or grâces à Dieu de ce que vous étiez esclaves du péché, mais de ce que ensuite vous avez obéi de cœur à la forme de doctrine dans laquelle vous avez été instruits. **18** Mais ayant été affranchis du péché, vous avez été asservis à la justice **19** (je parle à la façon des hommes, à cause de l'infirmité de votre chair). Car ainsi que vous avez livré vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'iniquité pour l'iniquité, ainsi livrez maintenant vos membres comme esclaves à la justice pour la sainteté. **20** Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice. **21** Quel fruit donc aviez-vous alors des choses dont maintenant vous avez honte ? car la fin de ces choses est la mort. **22** — Mais maintenant, ayant été affranchis du péché et asservis à Dieu, vous avez votre fruit dans la sainteté et pour fin la vie éternelle. **23** Car les gages du péché, c'est la mort ; mais le don de grâce de Dieu, c'est la vie éternelle dans le christ Jésus, notre Seigneur.

## Chapitre 7

**1** Ignorez-vous, frères, (car je parle à gens qui entendent ce que c'est que la loi,) que la loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? **2** Car la femme qui est soumise à un mari, est liée à son mari par [la] loi, tant qu'il vit ; mais si le mari meurt, elle est déliée de la loi du mari. **3** Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera appelée adultère si elle est à un autre homme ; mais si le mari meurt, elle est libre de la loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère en étant à un autre homme. **4** C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu. **5** Car, quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort ; **6** mais



maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que nous servions en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre.

7 Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché? — Qu'ainsi n'advienne ! Mais je n'eusse pas connu le péché, si ce n'eût été par la loi ; car je n'eusse pas eu conscience de la convoitise, si la loi n'eût dit : «Tu ne convoiteras point». 8 Mais le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toutes les convoitises, car sans la loi le péché est mort. 9 Or moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais le commandement étant venu, le péché a repris vie, et moi je mourus ; 10 et le commandement qui était pour la vie, a été trouvé lui-même pour moi pour la mort. 11 Car le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me tua.

12 La loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon. 13 Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort ? — Qu'ainsi n'advienne ! Mais le péché, afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devînt par le commandement excessivement pécheur.

14 Car nous savons que la loi est spirituelle : mais moi je suis charnel, vendu au péché ; 15 car ce que je fais, je ne le reconnais pas, car ce n'est pas ce que je veux, que je fais, mais ce que je hais, je le pratique. 16 Or si c'est ce que je ne veux pas que je pratique, j'approuve la loi, reconnaissant qu'elle est bonne. 17 Or maintenant, ce n'est plus moi qui fais cela, mais c'est le péché qui habite en moi. 18 Car je sais qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite point de bien ; car le vouloir est avec moi, mais accomplir le bien, cela je ne le trouve pas. 19 Car le bien que je veux, je ne le pratique pas ; mais le mal que je ne veux pas, je le fais. 20 Or si ce que je ne veux pas, moi, — je le pratique, ce n'est plus moi qui l'accomplis, mais c'est le péché qui habite en moi. 21 Je trouve donc cette loi pour moi qui veux pratiquer le bien, que le mal est avec moi. 22 Car je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; 23 mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon entendement et qui me rend captif de la loi du péché qui existe dans mes membres. 24 Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? 25 Je rends grâce à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur. Ainsi donc moi-même, de l'entendement je sers la loi de Dieu ; mais de la chair, la loi du péché.

## Chapitre 8

1 Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le christ Jésus ; 2 car la loi de l'Esprit de vie dans le christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort ; 3 car ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair, 4 afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit. 5 Car ceux qui sont selon la chair ont leurs pensées aux choses de la chair ; mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit ; 6 car la pensée de la chair est la mort ; mais la pensée de l'Esprit, vie et paix ; 7 — parce que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu, car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut pas. 8 Et ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu. 9 Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous ; mais si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui. 10 Mais si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice. 11 Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en vous.

12 Ainsi donc, frères, nous sommes débiteurs, non pas à la chair pour vivre selon la chair ; 13 car si vous vivez selon la chair, vous mourrez ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez. 14 Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu. 15 Car vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour être de nouveau dans la crainte, mais vous avez reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions : Abba, Père ! 16 L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu ; 17 et si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers ; héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ ; si du moins nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui.

18 Car j'estime que les souffrances du temps présent ne sont pas dignes d'être comparées avec la gloire à venir qui doit nous être révélée. 19 Car la vive attente de la création attend la révélation des fils de Dieu. 20 Car la création a été assujettie à la vanité (non de sa volonté, mais à cause de celui qui l'a assujettie), 21 dans l'espérance que la création elle-même aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour jouir de la liberté de la gloire des enfants de Dieu. 22 Car nous savons que toute la création ensemble soupire et est en travail jusqu'à maintenant ; 23 et non seulement elle, mais nous-mêmes aussi qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la délivrance de

notre corps. **24** Car nous avons été sauvés en espérance : or une espérance qu'on voit n'est pas une espérance ; car ce que quelqu'un voit, pourquoi aussi l'espère-t-il ? **25** Mais si ce que nous ne voyons pas, nous l'espérons, nous l'attendons avec patience. **26** De même aussi l'Esprit nous est en aide dans notre infirmité ; car nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient ; mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables ; **27** — et celui qui sonde les cœurs sait quelle est la pensée de l'Esprit, car il intercède pour les saints, selon Dieu ; **28** — mais nous savons que toutes choses travaillent ensemble pour le bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son propos. **29** Car ceux qu'il a préconnus, il les a aussi prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, pour qu'il soit premier-né entre plusieurs frères. **30** Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

**31** Que dirons-nous donc à ces choses ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? **32** Celui même qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous fera-t-il pas don aussi, librement, de toutes choses avec lui ? **33** Qui intentera accusation contre des élus de Dieu ? — C'est Dieu qui justifie ; **34** qui est celui qui condamne ? — C'est Christ qui est mort, mais plutôt qui est aussi ressuscité, qui est aussi à la droite de Dieu, qui aussi intercède pour nous ; **35** qui est-ce qui nous séparera de l'amour du Christ ? Tribulation, ou détresse, ou persécution, ou famine, ou nudité, ou péril, ou épée ? **36** Selon qu'il est écrit : « Pour l'amour de toi, nous sommes mis à mort tout le jour ; nous avons été estimés comme des brebis de tuerie ». **37** Au contraire, dans toutes ces choses, nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés. **38** Car je suis assuré que ni mort, ni vie, ni anges, ni principautés, ni choses présentes, ni choses à venir, ni puissances, **39** ni hauteur, ni profondeur, ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, qui est dans le christ Jésus, notre Seigneur.

## Quelques mots sur le chapitre 5 versets 12 et suivants

Le sujet est : la grâce règne par la justice

Cette partie de l'épître, traitant du problème du péché, établit le contraste entre Adam et Christ :

- le premier homme, Adam, tiré de la poussière, homme responsable,
- le second homme, Christ, venu du ciel, homme des conseils de Dieu.

L'un et l'autre sont devenus chef d'une race ou d'une famille, et l'état de tout homme est considéré ici comme une conséquence de la conduite du chef de race auquel il appartient. Il ne s'agit pas ici d'œuvres (mentionnées dans la première partie de l'épître), ni de responsabilité et d'imputation, mais de **l'état de l'âme**.

Les v. 13 à 17 forment une parenthèse qui établit le **contraste entre la grâce et la loi**.

Les v. 18 et 19 continuent, de manière abstraite, le raisonnement de l'apôtre commencé au v. 13 en établissant la portée universelle de l'acte, **soit d'Adam, soit de Christ**, et ensuite son application efficace qui ne vient pas sur tous.

Romains 5 verset 14 : Adam, par sa désobéissance, avait péché en transgressant l'alliance des œuvres. Par la faute d'un seul (Adam), plusieurs (c'est-à-dire la masse en relation avec lui, en fait tous les hommes en tant que descendants d'Adam) sont morts. Cette sentence contre le péché, qui n'a jamais été révoquée par Dieu, s'est appliquée à ceux qui avaient péché avant la loi (d'Adam à Moïse) ou sous la loi (le peuple d'Israël).

Le péché était une offense et une transgression du commandement donné. Ainsi la mort a régné (v. 14 et 17) sur tous les hommes. Le premier homme, Adam, est devenu chef d'une famille ou d'une race coupable constituée de créatures tombées. Mais Adam est une figure de celui qui devait venir, Christ, établi de Dieu chef d'une famille constituée de ceux que Dieu lui a donnés et qui sont les objets de Sa grâce.

Le **contraste entre ces deux races et leurs chefs** est établi par trois fois dans les v. 15, 16, 17 qui terminent la parenthèse, puis repris dans les v. 18, 19 qui se lient au v. 12.

**Du côté d'Adam** : les effets de la faute et du péché d'Adam ne sont pas arrêtés à lui seul, mais se sont étendus en mort, jugement et condamnation à tous ceux qui se rattachent à lui comme race :

- Ch.5 v. 15 : la faute d'un seul, Adam, fait que plusieurs sont morts (en fait tous les hommes, sauf Hénoc et Élie, Dieu ayant abrogé pour quelques élus les lois de son gouvernement), « il est réservé aux hommes de mourir une fois » (Héb. 9:27).
- Ch.5 v.16 : un seul a péché, Adam ; le jugement en découle en condamnation.
- Ch5 v.17 : par la faute d'un seul, la mort règne.
- Ch.5 v.18 : une seule faute porte en elle-même des conséquences s'étendant à tous les hommes en condamnation.
- Ch.5 v.19 : par la désobéissance d'un seul homme (Adam), plusieurs (c'est-à-dire tous les hommes) ont été constitués pécheurs (c'est la conséquence pratique de l'acte dont la portée était établie au v. 18).

**Du côté de Dieu et de Christ** : le caractère du don et de la grâce ne peut être inférieur au caractère du mal.

- Ch.5 v.15 : le don de grâce de Dieu, nous savons que c'est la vie éternelle en Christ (Rom. 6:23 ; 1 Jean 5:11) ; la grâce de Dieu et le don abondent envers plusieurs (c'est-à-dire sont offerts à tous les hommes) ; la grâce de Dieu a été apportée par un seul homme Jésus Christ (cf. Jean 1).
- Ch.5 v.16 : le don de grâce s'applique à plusieurs fautes (tous les péchés du croyant) en justification. Le croyant est ainsi justifié judiciairement et ne viendra pas en jugement devant Dieu.
- Ch.5 v.17 : ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et le don de la justice, règnent en vie par un seul Jésus Christ ; les croyants reçoivent ainsi le don gratuit de la grâce abondante et de la justice en Christ.
- Ch.5 v.18 : la seule justice de Christ s'étend dans la portée de l'acte à tous les hommes (car aucun n'est exclu) pour les justifier et leur donner la vie éternelle (la justification de vie).
- Ch.5 v.19 : par l'obéissance d'un seul (Christ) plusieurs (seulement les croyants) sont constitués justes, c'est-à-dire placés efficacement sous les conséquences de l'œuvre de Christ.

On retrouve la pensée déjà exprimée en Rom. 3:22 que la justice de Dieu est envers tous (cf. 5:18) et sur tous ceux qui croient (cf. 5:19). Il s'agit en définitive de l'effet et des conséquences des actes d'Adam et de Christ, à la fois dans ce monde-ci et dans le monde invisible, et non pas de la conduite des individus eux-mêmes.

Tous ne sont pas justifiés, pas plus que tous ne sont pas condamnés.

Tout homme, par nature pécheur et enfant d'Adam, peut entrer dans la famille de Dieu dont Christ est le chef, **par la conversion** et **l'action de la Parole** et **du Saint Esprit**. C'est la volonté de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés.

Beaucoup auront refusé la grâce et resteront attachés éternellement à la race de l'homme déchu passible du jugement et de la condamnation.

## Quelques mots sur le chapitre 6

Le sujet est : **affranchissement (\*) du péché**.



(\*) Pour mémoire, l'affranchissement est le fait de passer de l'état d'esclave à l'état d'homme libre. L'affranchissement libère des contraintes liées à un état dans lequel l'affranchi se trouvait. Il entre dans une autre classe de personnes à qui ces contraintes ne s'appliquent plus. Ce qui ne veut pas dire que ces contraintes étaient mauvaises en elles-mêmes.

Si Christ est mort pour nous, nous sommes aussi morts avec Lui ; mais Il vit maintenant, aussi vivons-nous en Lui.

Cette position en Christ du croyant est constatée par l'apôtre en Col. 3:3 : « Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu ».

La conséquence immédiate étant : « Mortifiez donc vos membres qui sont sur la terre » (Col. 3:5), ou selon l'enseignement de l'épître aux Romains : « De même vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu dans le Christ Jésus » (Rom. 6:11).

L'application pratique de cette vérité à l'homme intérieur est constatée en 2 Cor. 4 dans l'expression même de l'apôtre : « Portant toujours partout dans le corps la mort de Jésus, afin que la vie aussi de Jésus soit manifestée dans notre corps » (2 Cor. 4:10).

**Étant maintenant liés à un Christ vivant glorieux dans le ciel, nous ne pouvons jouir de cette relation qu'en réalisant notre identification avec Christ dans Sa mort.** À tous égards et dans tous les détails, la mort est aussi le chemin de la liberté. Pour David, il n'y avait point d'épée pareille à celle de Goliath (image de la mort) par laquelle l'adversaire avait été auparavant vaincu (1 Sam. 17 et 21).

Mais **cet affranchissement du joug du péché n'autorise nullement le péché** (ch.6 v.15), et **la per- versité de la chair ne saurait justifier le péché à cause de la grâce.** L'apôtre traite ce sujet dans le dernier paragraphe du chapitre, en terminant par un appel au croyant placé dans la liberté de la grâce et possédant la vie éternelle en Christ.

En fait nous sommes esclaves des choses auxquelles nous obéissons et vers lesquelles notre cœur nous dirige :

- soit esclaves de la corruption « car on est esclave de celui par qui on est vaincu » (2 Pierre 2:19), et le péché conduit à la mort,
- soit, dans l'obéissance à Christ, le croyant réalise la justice pratique. Affranchi de l'esclavage du péché il est devenu (selon l'expression du langage humain) esclave de la justice ou asservi à la justice (v. 19). Mais ce n'est pas une servitude sans fruit, la justice pratique se développe et opère une sanctification dans la mise à part pour Dieu de tout l'être (esprit, âme et corps).

Les croyants de Rome étaient le vivant exemple de cette doctrine de l'apôtre :

- autrefois nations idolâtres et corrompues, ils vivaient dans l'impureté et l'iniquité (marche sans frein et sans loi), accomplissant des choses dont maintenant comme croyants ils auraient honte et dont le seul fruit était de conduire à la mort (v. 21),
- mais maintenant ils étaient affranchis du péché et asservis à Dieu, leur fruit présent était la sanctification (maintenant), et la vie éternelle était l'aboutissement heureux de leur course ici-bas.

Mais de même que le juste salaire (ou les gages) du péché c'est la mort, la vie éternelle en Christ est le pur don de la grâce de Dieu (Ch.6 v.23).

Si le croyant est maintenant libéré de la mort, affranchi, à qui doit-il maintenant être asservi sinon à Christ, par une obéissance du cœur et des affections.

## Arrêtons-nous sur le chapitre 7 – Le vieil homme vs. le nouvel homme

Ce paragraphe est tiré d'une méditation du frère John Nelson Darby

Le sujet est : **esclavage de l'âme sous la loi, et sa délivrance.**

NB. Il s'agit bien d'une âme possédant la vie divine, mais qui ne réalise pas pratiquement qu'elle est affranchie. Elle continue à se comporter comme si elle n'avait pas été affranchie par l'œuvre du Seigneur Jésus à la croix. Elle est judiciairement affranchie, mais ne met pas en pratique le décret qui l'affranchi. La raison est qu'elle regarde à elle-même, et y trouve qu'elle n'est pas changée, mais elle oublie de regarder vers celui qui l'a affranchie : le Seigneur Jésus.

### Rappel de Romains 6 v. 6 et Ephésiens 4 v. 22

**Ephésiens 4 : 22** ... votre première manière de vivre, d'avoir **dépouillé le vieil homme** qui se corrompt selon les convoitises trompeuses, **23** et d'être renouvelés dans l'esprit de votre entendement, **24** et d'avoir **revêtu le nouvel homme**, créé selon Dieu, en justice et sainteté de la vérité.

**Romains 6 : 6** sachant ceci, que **notre vieil homme a été crucifié avec lui**, afin que le corps du péché soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché. **7** Car celui qui est mort est justifié du péché. **8** Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, **9** sachant que Christ, ayant été ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus ; la mort ne domine plus sur lui. **10** Car en ce qu'il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché ; mais en ce qu'il vit, il vit à Dieu. **11** De même vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu dans le christ Jésus.

### La délivrance d'un ancien état, connue personnellement

L'épître aux Ephésiens, nous voyons que nous sommes **ressuscités avec Christ**.

En effet, l'Apôtre nous y montre ce que nous sommes en Christ : « ... *bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ ...* », « ... *rendus agréables dans le Bien-aimé, en qui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des fautes ...* », « ... *ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse ...* », « ... *et nous a **ressuscités** (\*) ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes dans le christ Jésus ...* ». C'est le résultat de la nouvelle naissance. Ces extraits sont tirés des deux premiers chapitres de l'épître aux Ephésiens. On remarquera, qu'à l'exception de la foi (« ayant cru »), **c'est Dieu qui a tout fait.**

(\*) Le chrétien authentique est **ressuscité**, c'est une chose faite. C'est une chose actuelle. Il va sans dire qu'il ne s'agit pas de la résurrection des corps !

Le chap. 7 aux Romains nous montre la contrepartie de cette vérité : **un homme mort avec Christ.**

Il peut paraître que c'est aller à rebours que de commencer par les Ephésiens, mais tel n'est pas le cas. **Avant de pouvoir juger ce qui est ancien, il nous faut connaître ce qui est nouveau.**

Par exemple, on trouve ici dans ce chapitre 7 **la connaissance chrétienne** dans la manière dont il est parlé de la loi (\*). Il est dit : « *Nous savons* » (v.14), c'est-à-dire **nous, chrétiens, nous savons** « *que la loi est spirituelle* ».

(\*) On sait ce qu'est la **loi**. Dieu nous en explique le principe lorsqu'il donne la loi à son peuple terrestre, le Peuple d'Israël, lors de la traversée du désert après la délivrance de l'esclavage de l'Égypte et après avoir traversé à sec la Mer Rouge. On trouve ce principe notamment dans le livre du Deutéronome au chapitre

11 : « **si** vous écoutez attentivement mes commandements que je vous commande aujourd'hui, pour aimer l'Éternel, votre Dieu, et pour le servir de tout votre cœur et de toute votre âme, **alors** je donnerai ... », « ... Regarde, je mets aujourd'hui devant vous la bénédiction et la malédiction: **la bénédiction, si** vous écoutez les commandements de l'Éternel, votre Dieu, que je vous commande aujourd'hui; **la malédiction, si** vous n'écoutez pas les commandements de l'Éternel, votre Dieu, et si vous vous détournez du chemin que je vous commande aujourd'hui, pour aller après d'autres dieux, que vous n'avez pas connus. ... »

La loi pose des conditions. Par opposition la grâce ne met aucune condition pour obtenir le salut, pour naître de nouveau, c'est le Seigneur Jésus qui a tout fait. Il suffit de se reconnaître pécheur, donc sous la malédiction mentionnée plus haut et d'accepter ce que le Seigneur Jésus a fait à la croix pour répondre de cette malédiction (« maudit est quiconque est pendu au bois » Galates 3 v.13) que je méritais parce que je suis comme fils d'Adam, incapable d'écouter les commandements de Dieu et encore moins de les faire.

La loi s'applique à l'homme en Adam. Il est important de retenir que la loi qui est la règle de Dieu pour l'homme dans la chair, s'applique à sa vie naturelle. « **La loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit** »

Me mettre sous la loi, quelle qu'elle soit, veut dire : faire dépendre ma relation avec Dieu de moi-même, en non pas de Christ.

Le verset 5, nous dit « *lorsque nous étions dans la chair* », nous **parle aussi d'un état qui existait autrefois, mais qui n'existe plus**, tout comme on dirait : « lorsque j'étais à Genève », ce qui implique qu'on n'y est plus.

Ainsi, Romains 7 est l'expérience d'une âme qui passe par un état **qu'elle décrit après en avoir été délivrée.**

Cette partie de l'épître aux Romains nous présente la doctrine que **nous sommes morts.**

**Nous avons part à un Christ mort** : « *Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés pour le Christ Jésus, nous avons été baptisés pour sa mort ?* » (Chapitre 6 v.3). **Par la mort, nous sommes sortis de notre ancien état, pour entrer dans un état nouveau.** Jean 5:24, nous présente la même vérité : « *Celui qui entend ma parole et croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient pas en jugement ; mais il est passé de la mort à la vie* ». Il a ces deux choses : « **il ne vient pas en jugement** », et « **il est passé de la mort à la vie** » ; non seulement il est débarrassé des péchés dont il était responsable, **mais il a passé dans son nouvel état.**

Nous ne pouvons jamais savoir que nous sommes sortis de notre ancien état, et entré dans le nouveau, **avant de l'avoir mesuré dans notre conscience** ; c'est-à-dire, comme dans Rom. 7:18 : « **Je sais qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite point de bien** » (verset 18). Il n'est pas dit : « Nous savons », mais « je sais ». Quand l'apôtre dit : « *Nous savons* que la loi est spirituelle », c'est une affaire de connaissance chrétienne ; mais ici, au v. 18, l'expression « **Je sais** », est **mon expérience personnelle.** Il n'y a point de délivrance réelle de l'esclavage, avant que j'aie pu dire, d'après ma propre expérience devant Dieu : « *Je sais* ».

### Le vieil homme mis de côté par la mort

**Aussitôt que je possède cette chose nouvelle**, avec les délices du ciel et Christ dans mon âme, je trouve que la chose ancienne est une entrave positive. **Auparavant, je ne pouvais désirer d'être mort, mais après avoir pris dans ma conscience la mesure de la vieille nature**, je dis avec Paul : « *Je suis toujours livré à la mort pour l'amour de Jésus, afin que la vie aussi de Jésus soit manifestée dans ma chair mortelle* » (2 Cor. 4:11). « *Qu'il ne m'arrive pas de me glorifier, sinon en la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, et moi au monde* » (Gal. 6:14). **Qu'est-ce qui**

**nous associe avec le monde ? Le vieil homme**, cela va sans dire ; mais, **par la mort, l'homme sort de l'état dans lequel la loi avait autorité sur lui** (\*). Un homme mort n'a rien à faire avec le monde.

(\*) La loi qui est la règle de Dieu pour l'homme dans la chair, s'applique à sa vie naturelle. « La loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit »

**Ce n'est pas la loi mais l'homme, que je mets de côté**. Un homme qui meurt pendant qu'il est en route pour se rendre à la prison, est délié de la loi ; mais sa mort ne met pas la loi de côté. **L'homme mort n'est plus sous l'autorité de la loi**. La loi s'adresse à l'homme comme créature de Dieu ; elle représente l'autorité de Dieu qui s'applique à l'homme en tant que responsable devant Lui. **La loi est la règle de la responsabilité de l'homme devant Dieu** ; mais l'homme est perdu et condamné par la loi. « *La pensée de la chair est inimitié contre Dieu ; car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut pas. Et ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu* » (Romains 8 v.7).

Dieu n'attend aucune amélioration de la **vieille nature**, mais **il donne une nature nouvelle et un second homme** — **Christ, ma vie et le modèle de ma vie**.

La loi n'était pas mauvaise, mais l'homme était mauvais.

Au lieu d'introduire la loi qui a produit la mort, **Dieu me retire de mon ancien état et, à la place de la loi, me donne Christ pour être ma vie**, mon modèle et mon objet.

Sans la rédemption(\*) qui est en Christ, la mort aurait été pour moi la condamnation ; mais Christ ayant porté la condamnation, **la mort devient un gain positif, car elle m'affranchit du vieil homme** : « *Sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit annulé pour que nous ne servions plus le péché* » (Romains 6 v.6). La loi donne, sans doute, une règle excellente qui possède l'autorité de Dieu, mais **elle s'adresse à une nature qui est entièrement mauvaise**. **Il faut que la rédemption intervienne** ; par elle, je suis rendu capable de voir que je suis en Christ ; **la vie nouvelle, sans la rédemption**, ne fait que me donner une conscience plus profonde de ma nature pécheresse et me rendre plus misérable. **Lorsque j'ai Christ comme rédemption et vie**, je puis dire : **« Grâce à Dieu, le vieil homme est mort, et j'en ai fini avec lui ! »**

(\*) Rédemption = le rachat, et par là la délivrance de l'esclavage du « moi », du « vieil homme », en d'autres termes aussi de Satan, car il ne peut avoir d'influence que sur le « vieil homme », le « moi ». Il ne peut avoir aucune influence sur le « nouvel homme », car Christ l'a vaincu à la croix. L'œuvre de la rédemption m'introduit dans la nouvelle création, et là (seulement là) Satan n'a aucune prise. C'est la délivrance complète.

## **L'enchaînement des pensées des chapitres 5 à 7 de l'épître aux Romains**

Au chapitre 5, nous trouvons **la justification**. La justification veut dire que l'œuvre de Christ à la croix m'a rendu juste. Je ne le suis pas devenu par moi-même, j'en suis incapable. Par nature je suis complètement injuste et mérite la condamnation. Mais ma condamnation étant passée sur Christ, la dette envers Dieu liée à mes injustices a été payée à ma place par Christ à la croix. Je suis ainsi rendu juste, je suis justifié.

Au chapitre 6, l'apôtre expose la doctrine que, **Christ étant mort au péché, nous sommes morts avec Lui**. Nous sommes compris dans la mort de Christ, **nous avons part à sa mort, nous en avons fini avec la nature pécheresse**. C'est le sujet du chap. 6.

Le chapitre 7 nous montre **ce qui en résulte quant à la loi**.

**Non seulement je possède une nouvelle nature, mais j'en ai fini avec l'ancienne, non pas quant à la lutte, cela va sans dire, car nous l'aurons jusqu'au bout ; mais j'en ai fini avec ma vieille nature devant Dieu.** Je ne suis pas mort à la loi parce que la loi me condamne, mais **j'y suis mort par la mort de Christ**, et **l'application de cette mort produit en moi la force.**

Si l'esclavage de la loi avait été aboli simplement parce qu'elle me tuait, il n'y aurait rien eu pour moi que la condamnation ; mais Christ a pris une fois pour toutes la condamnation sur lui-même. En lui, Dieu a condamné le péché dans la chair.

**Sous la loi, nous n'avons produit que de mauvais fruits, sans aucun fruit pour Dieu.** Maintenant, en ayant fini avec la loi, « **je suis à un autre** », **à Christ ressuscité** (\*), afin que je porte du fruit pour Dieu. Si, comme étant dans la chair, j'ai à faire avec la loi, je suis maudit ; **mais maintenant je suis délié de la loi et lié à Christ ressuscité d'entre les morts selon la puissance de la rédemption, et retiré du mal par la résurrection.** Nous sommes liés à Christ après sa mort, et nous appartenons à Christ qui est ressuscité d'entre les morts. « *Nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous* » (Romains 8 v.9) (\*\*).

(\*) non pas à Christ selon la chair ! Notre relation n'est pas à ce niveau. Si à ce niveau nous essayons d'imiter le Seigneur, nous sommes voués à l'échec. Nous en sommes tout aussi incapables après qu'avant notre conversion. La chrétienté regorge d'erreurs à ce sujet ! Notre relation est dans le cadre de la nouvelle création, où seul le nouvel homme y est présent. J'ai à refléter sur la terre, l'espace de la première création, ce que je suis en Christ dans la nouvelle. C'est ainsi que je peux porter du fruit, autrement cela est impossible.

(\*\*) quoique la chair soit présente en moi, ce qui est et reste toujours vrai

**J'étais** dans la chair (\*). Quel en était donc le résultat, à supposer que la loi me fût appliquée ? Les passions de la chair travaillaient en moi et produisaient du fruit pour la mort — la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, **le seul effet de cette loi de Dieu est de condamner.** Saul (\*\*) était juste quant à la loi : « *Quant à la justice qui est par la loi, étant sans reproche* ». Il adorait Dieu en sincérité, mais était entièrement dans les ténèbres — dans les ténèbres comme pharisien. **Il n'avait point de péchés grossiers, que la conscience naturelle perçoit**, et Saul pouvait dire avec le jeune homme riche : « J'ai gardé toutes ces choses dès ma jeunesse ». Il n'était pas un criminel, **mais, lorsque la loi venait lui dire : « Tu n'auras point de convoitises », le péché produisait en lui toutes les convoitises.**

(\*) Mais je n'y suis plus

(\*\*) Ainsi s'appelait l'apôtre Paul sur le chemin de Damas au chapitre 9 des Actes, pour s'appeler Paul à partir du chapitre 13 au verset 9.

## **La loi fait connaître LE péché**

Deux choses caractérisent le péché : **la propre volonté** et **la convoitise**. Supposez que vous ayez un enfant excessivement volontaire : la propre volonté de l'enfant se montre d'autant plus que vous lui imposez une entrave par quelque commandement. Si je lui dis : « Il ne faut pas que tu regardes ceci ou cela », la convoitise, le désir de regarder est aussitôt excité. Il y avait chez moi cette chair mauvaise avec sa volonté et avec ses convoitises : la loi de Dieu survient ; elle provoque aussitôt la chair à convoiter et la condamne.

« **Mais maintenant nous sommes déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus** » (Romains 7 verset 6) : ce n'est pas tuer le gendarme ; mais, **le prisonnier étant mort, la loi n'a plus de**

pouvoir sur lui. **Par la mort, je suis entièrement soustrait à la loi**, « en sorte que je serve **en nouveauté d'esprit**, et non pas en vieillesse de lettre ». « Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Non, mais je n'eusse pas connu le péché, si ce n'eût été par la loi ». L'apôtre ne dit pas **les péchés**, mais **le péché** (\*) — il avait auparavant parlé **des péchés**, mais maintenant, il parle **du péché**, de **ma nature**. Quand un homme est un meurtrier, sa conscience naturelle lui fait connaître qu'il est pécheur, mais Paul n'avait point de crimes ; sa conscience le condamnait sans qu'il y eût chez lui des actes extérieurs de transgression. **La loi vient lui dire** : « **Tu ne convoiteras point** ». Jusqu'ici il n'avait aucune idée de cette nature qui le poussait à convoiter.

(\*) Le péché au singulier et pas au pluriel

### **Impossibilité d'avoir deux maîtres, la loi et Christ**

« Sans la loi, le péché est mort » (7:8). **La loi vient me dire que je ne dois pas convoiter, et voici que je convoite ! Je suis donc évidemment sous la condamnation**. **C'est ce que fait ce premier mari**. Vous ne pouvez avoir à la fois deux maris ayant autorité sur vous.

Ce n'est pas seulement que vous ne pouvez pas être justifié par la loi : la chose est parfaitement vraie, et c'est ce dont il est parlé au chapitre 3 ; mais **ici, le point en question, c'est que vous ne pouvez avoir à la fois deux autorités, la loi et Christ**.

Ce qui empêche le péché de dominer sur moi, c'est simplement que l'enfant de Dieu n'est pas sous la loi. Il ne peut être sujet à l'une de ces autorités sans être mort à l'autre.

Aussitôt que l'enfant de Dieu s'est mis sérieusement à s'occuper du péché sur le terrain de la loi, **il a trouvé que la loi est la mort**.

« **Le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me tua**. La loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon. Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort ? Qu'ainsi n'advienne ! Mais **le péché** (non pas **les péchés**), afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devînt, par le commandement, excessivement pécheur ».

### **La loi fait connaître le péché excessivement pécheur et qu'en moi il n'y a pas de bien**

**Maintenant que j'ai une nature nouvelle, le péché apparaît comme tel** ; et non seulement cela, mais le péché, en apparaissant, a paru **excessivement pécheur**.

**Le péché prend désormais un nouveau caractère** : **il devient une transgression positive, et tout ce que je croyais encore passable n'est que la propre volonté ; ce peut être une aimable propre volonté, mais c'est le péché**.

Nous, **nous savons que la loi est spirituelle**, c'est un point de connaissance chrétienne ; la loi ne traite pas seulement des actions extérieures, telles que le meurtre ou autres choses semblables, **mais, moi je sais, par ma propre expérience, que la loi vient interdire les convoitises de l'homme naturel ; me voilà donc charnel, vendu au péché**.

L'apôtre parle en premier lieu de la **conscience** : « **Ce que je fais, je ne le reconnais pas** ». C'est la conscience. L'homme juge le mal qu'il fait — il est en parfait accord avec la loi ; **la volonté avant été renouvelée, la conscience approuve la loi**.



C'est une grande chose d'apprendre qu'en moi il n'habite aucun bien : « **Je sais qu'en moi** ». L'apôtre âme ne dit pas : *Nous savons* que nous avons fait beaucoup de choses mauvaises. Car cette âme sait, non seulement *ce qu'elle a fait* ; mais, chose bien plus profonde, **elle sait ce qu'elle est**.

Cette âme est comme un bon jardinier qui non seulement récolte de mauvaises pommes sans les aimer, **mais qui juge l'arbre qui les produit**.

Chaque fois que la volonté agit, c'est le péché ; **cette volonté ne reconnaît pas la présence et l'autorité de Dieu**. Vous acceptez cela comme doctrine, bien-aimés, mais le *savez-vous* ; **savez-vous que, quant à la volonté du vieil homme, vous n'êtes que péché ?**

### Être occupé de soi ou de Christ

Lorsque nous arrivons à cette heureuse liberté, **si nous portons dans nos corps la mort du Seigneur Jésus, nous sommes occupés de Christ**. Mais lorsque nous venons en sa présence, **si nous ne tenons pas le vieil homme sous clef, il se montrera**, et **alors nous devons nous occuper de nous-mêmes et nous juger**.

**J'ai à chaque moment à me méfier de moi-même et, par la grâce de Dieu, je porte dans le corps la mort du Seigneur Jésus.**

J'ai maintenant **positivement une bonne volonté** : « le vouloir est avec moi ; mais accomplir le bien, cela je ne le trouve pas ». **Je n'ai aucune force pour l'accomplir**. Maintenant je me trouve absolument sans force, et cela bien que j'aie cette bonne volonté. « Je trouve donc cette loi, pour moi qui veux pratiquer le bien, que le mal est avec moi. Car je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon entendement et qui me rend captif de la loi du péché qui existe dans mes membres. Misérable homme que je suis ! » **J'ai appris à me connaître**.

### Trois leçons apprises

Il y a ici trois choses à remarquer :

1. Il n'y a point de bien en moi (c'est-à-dire **en ma chair**). **Me voici donc avec la vie nouvelle en moi ; mais la loi qui demande le bien, tandis que je découvre le mal en moi, prononce ce jugement : « aucun bien en moi »**.
2. Une autre chose des plus utiles à l'âme, **c'est que ce n'est plus moi qui l'accomplis, mais le péché qui habite en moi**. Il n'y a rien que je ne voulusse faire pour ne pas pécher.
3. Lorsque *moi* (**le nouvel homme**) je voudrais accomplir le bien, **je n'ai aucune force**. Le moi hait le péché, **mais le péché est plus fort que le moi**. **Je ne puis rien contre lui**. C'est une chose terrible, **mais j'apprends ainsi ce qu'est le moi**. J'ai acquis par expérience la conscience que je ne puis rien contre le mal.

Je regarde maintenant en arrière, et je vois l'effet de la soumission au premier mari. **Je ne puis réussir et ne le pourrai jamais, car l'être mauvais ne se soumet pas ; alors, j'en abandonne la pensée, et je regarde à un autre**.

Si mon enfant tombe au fond d'une fosse, il peut se croire assez fort pour s'en tirer, s'il a confiance en lui-même. Il essaie donc inutilement, il dit enfin : Je ne peux pas. Il se connaît maintenant, mais moi je puis le tirer dehors ; car, bien qu'on ait la vie, **c'est la rédemption qu'il faut et non un simple secours. « Je suis à un autre » et en un autre, le Seigneur Jésus-Christ.**

**NB.** Rédemption veut dire racheter. Pour qu'il y ait affranchissement, il faut que quelqu'un rachète l'esclave. Notre rédempteur, le Seigneur Jésus, nous a rachetés, il a payé le prix à la croix, pour nous faire passer de la mort à la vie divine. Par conséquent, je ne suis plus esclave du domaine sous l'emprise de Satan, mais je suis libre dans un nouveau domaine, celui de la nouvelle création, car Christ a payé le prix nécessaire, et par ma nouvelle naissance m'a introduit là où seul Dieu règne.

J'apprends là à connaître le moi ; et **la loi est employée dans ce but, non comme un moyen de salut**, ce qui serait cruel, car le résultat est un insuccès complet ; **mais il faut que nous apprenions à nous connaître nous-mêmes** (\*), et c'est pour cela que nous devons être conduits par ce chemin.

(\*) Aussi longtemps que je ne me connais pas moi-même, je ne me méfierai pas de moi-même et deviendrai facilement la proie de Satan, car je reste dans le domaine hors duquel l'œuvre du Seigneur Jésus m'a placé. Je suis occupé de moi-même et compte sur moi-même, au lieu de m'occuper de mon rédempteur qui m'a racheté de cet esclavage, et alors compter sur lui seul.

### **Par la rédemption, je ne suis plus dans la chair**

Êtes-vous dans la chair ? **Non. J'en suis positivement délivré par la rédemption** ; c'est la solution qu'apporte la découverte complète de ce qu'est le moi, faite par expérience. **Nous ne pouvons avoir la puissance, à moins que nous ne soyons en communion avec Dieu pour combattre la vanité et la convoitise, et toutes les choses diverses qui peuvent nous entraver.** Personne n'est vraiment humble avant de passer par le chap. 7 des Romains. **On peut connaître le pardon, mais jamais on ne trouvera, sans l'expérience décrite, un homme humble, un homme qui n'ait absolument aucune confiance en lui-même.** Je puis oublier que j'ai un homme dangereux dans ma maison, et ne pas le tenir enfermé ; c'est, hélas ! de la négligence, et j'aurai à en souffrir ; **mais si nous portons toujours dans nos corps la mort du Seigneur Jésus, nous n'aurons rien à craindre, et Dieu nous sera en aide.**

**Je puis dire à Dieu : « Maintenant je me tiens pour mort ». Mais Dieu me dit : « Je ne puis me fier à toi, je vais t'y tenir moi-même ».**

Il vient ainsi à notre secours en nous livrant à la mort (**2 Cor. 4** : « **7 Mais nous avons ce trésor dans des vases de terre, afin que l'excellence de la puissance soit de Dieu et non pas de nous : 8 étant dans la tribulation de toute manière, mais non pas réduits à l'étroit ; dans la perplexité, mais non pas sans ressource ; 9 persécutés, mais non pas abandonnés ; abattus, mais ne périssant pas ; 10 portant toujours partout dans le corps la mort de Jésus, afin que la vie aussi de Jésus soit manifestée dans notre corps. 11 Car nous qui vivons, nous sommes toujours livrés à la mort pour l'amour de Jésus, afin que la vie aussi de Jésus soit manifestée dans notre chair mortelle.** »).

**Dès que je possède Christ, je ne suis plus dans la chair. Cela m'est acquis par la rédemption** ; car, sans la rédemption, la mort, pour la chair, ne serait pas seulement la mort, mais aussi la condamnation, et pas autre chose que la *mort* dans la chair.

Il n'est pas ici question de pardon, le pardon nous le trouvons ailleurs ; **mais d'être débarrassé de l'ancienne nature, du vieil homme.** Il n'est pas seulement vrai que Christ est ma vie et que je suis pardonné, mais aussi, **que je suis mort avec Christ.** C'est une expérience personnelle que de prendre

dans sa conscience la mesure du vieil homme ; il ne suffit pas de dire : Nous savons ; mais bien : Moi, je sais que je suis charnel, que je suis mort.

Partout où la chair est en activité chez un croyant, et elle peut l'être, elle sert la loi du péché ; mais nous ne sommes pas dans la chair. Le verset 5 dit : « Quand nous étions dans la chair ». Cela implique que nous n'y sommes plus. Une fois sorti de là, je puis expliquer ce qui en est quand je m'y trouve. L'homme dont il est question ici, est sous la loi. Nous savons que la loi est spirituelle : nous approuvons la loi, nous y prenons plaisir, mais on ne trouve pas ici un seul mot de Christ.

### Jouir des privilèges chrétiens implique d'avoir saisi les expériences de Rom. 7

Bien-aimés, je me suis étendu sur ces choses, car je ne crois pas que nous puissions sans danger connaître nos privilèges et en jouir, avant d'avoir passé par là. Je puis connaître le pardon, mais est-ce que je connais ma position devant Dieu et le fait que je ne suis pas dans la chair, mais dans l'Esprit — que, par la rédemption, j'ai été retiré d'un état dans lequel je me trouvais ? Est-ce que je me connais moi-même d'une manière pratique ?

La loi ne nous considère jamais comme morts dans nos péchés ; la loi s'occupe de notre responsabilité : « Fais ceci et tu vivras ». Dans le paradis, il avait été dit : Ne fais pas cela, sinon tu mourras ; mais c'était encore la responsabilité. La loi nous considère comme des faiseurs d'œuvres mis à l'épreuve.

### Différence entre connaître l'amour et s'obliger à aimer

Laisant de côté la question des péchés grossiers, vous pouvez vous faire de Christ une loi. Vous pouvez dire : Je devrais être saint, ce qui est parfaitement vrai : « Sans la sainteté, nul ne verra le Seigneur ». Mais il y a une autre question : Êtes-vous sur le vrai chemin pour y arriver ? Vous avez un bon désir, mais quand vous avez trouvé Christ, c'est la grâce, et vous trouvez alors la force. Ne dois-je pas être saint ? Oui, mais, en réalité, vous cherchez, en disant cela, la justice en vous-même, car pour vous la question est : Suis-je accepté ? Le désir de sainteté est bon, mais sans la connaissance de la rédemption, vous vous trouvez aussitôt sous des obligations que vous ne pouvez remplir. Quel soulagement de savoir que je suis rendu participant de la sainteté de Dieu. On peut se faire une loi même de l'amour de Christ et cela, sous mille formes différentes. Dirai-je : Je devrais l'aimer davantage ? Cela est parfaitement vrai ; mais ce qu'il me faut connaître, c'est son amour à Lui pour moi.

Quelque motif que Dieu puisse nous donner de l'aimer, cela ne ferait jamais naître de l'amour dans notre chair. Si un enfant me disait qu'il aime bien assez sa mère, je dirais qu'il ne l'a jamais aimée du tout. Mais s'il disait, au contraire : « Si vous connaissiez ma mère et sa bonté inépuisable ! Je suis loin de l'aimer comme je le devrais », je dirais : « Toi, tu aimes ta mère ». Nous ne pourrions jamais être satisfaits de l'amour de notre cœur pour Dieu, si nous avons le sentiment de la profondeur de son amour à lui.

Maintenant, bien-aimés, mon désir sincère est que, si ce n'est pas encore le cas, vous puissiez être exercés sur ce sujet ; car c'est seulement alors que votre confiance en vous-mêmes pourra être brisée. Que le Seigneur nous donne d'apprendre à connaître de jour en jour ce qu'il est pour nous, et tous les moyens qu'il emploie pour nous amener à le connaître.

## Transition vers le chapitre 8

Le sujet du chapitre 8 est : **bénédiction de ceux qui sont en Christ, par le Saint Esprit dans le croyant apportant vie et liberté.**

Le dénouement de la question posée à la fin du chapitre 7 se trouve dans le chapitre 8, tout en élargissant la portée à d'autres thèmes qui ne se rapportent plus directement à notre sujet à savoir ce qui concerne le vieil homme et le nouvel homme.

Nous avons remarqué plus haut que cette âme avait dit, avant d'être affranchie : «**Mais moi, je suis charnel**» (\*). C'est l'expérience personnelle de ce que c'est que la chair sous la loi, pour une âme vivifiée, et non l'état du chrétien comme tel devant Dieu. Nous avons aussi remarqué que lorsque la loi est envisagée au point de vue de la connaissance chrétienne, l'apôtre écrit alors : «**Nous savons**» ; parce que, lorsque n'étant plus sous la loi, nous sommes alors capables d'en juger. Ayant acquis ainsi une maturité spirituelle, le chrétien peut voir ce qu'est la chair, pour la simple raison qu'il n'est plus dans la chair, mais dans l'Esprit (\*\*), comme nous le lisons au verset 9 du chapitre 8 « vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit ». La fin du chapitre 7 ne présentait pas, à la lettre, l'état d'une personne quelconque, mais elle **présente des principes opposés l'un à l'autre**, et dont le résultat est exposé en supposant un homme placé sous la loi ; **sa volonté toujours bonne, le bien jamais accompli, et le mal toujours**. Cependant, pour ce qui regarde la conscience, nous trouvons ici **l'état pratique de tout homme renouvelé sous la loi**.

(\*) Pour rappel, l'apôtre n'écrit pas : «Nous savons que la loi est spirituelle, et nous sommes charnels» : c'eût été parler des chrétiens comme étant charnels dans leur condition propre et normale.

(\*\*) Ces mots nous donnent la clef de tout ce passage, si souvent cité, hélas ! par des âmes qui ne sont pas affranchies. Il ne s'agit pas ici de l'expérience présente de qui que ce soit, mais **c'est une personne affranchie décrivant l'état d'une personne qui ne l'est pas**. Une personne non affranchie ne pourrait parler exactement de cette manière, étant inquiète pour elle-même du résultat de ce conflit. Un homme tombé dans un marécage ne décrit pas tranquillement comment on y tombe, parce qu'il a peur d'y enfoncer définitivement. Quand il en a été retiré, il décrit comment on y tombe. **La fin de Romains 7 nous montre un homme hors du marécage, démontrant en paix par quel principe et comment on y tombe. Toute cette partie de l'Épître est plus compliquée que le passage du chapitre 5:1-11, parce que notre propre expérience contredit ce que la foi nous apprend à dire**. Si par grâce je suis pardonné et justifié, mon expérience ne me contredit pas, car c'est ce que Dieu a fait pour moi et en dehors de moi. Ma dette est payée. Mais quand il me faut dire : «Je suis mort au péché», mon expérience me contredit. C'est pourquoi l'on ne trouve pas de repos sous ce rapport tant qu'on n'a pas renoncé au moi et à la chair comme entièrement mauvais et sans remède, et qu'on n'a pas appris, à la suite de la rédemption qu'on n'est plus du tout dans la chair. Comparez les chapitres 7 et 8.

On peut remarquer encore un autre principe important : **l'homme dans l'état dépeint à la fin du chapitre 7, est entièrement préoccupé de lui-même ; lui veut le bien ; lui ne l'accomplit pas ; lui fait le mal que lui ne veut pas. Ni Christ, ni le Saint Esprit ne sont nommés, tandis que le chrétien, dans son état normal, est occupé de Christ**. Or cette préoccupation du moi est la conséquence naturelle et nécessaire de la loi, quand la conscience est réveillée et la volonté renouvelée, car «le vouloir est avec lui», mais il est sous la loi, la voit spirituellement, y consent, y prend plaisir selon l'homme intérieur, et ne peut accomplir ce qui est bien. Le péché a domination sur lui. **Le sentiment de responsabilité à laquelle on n'a pas satisfait, et l'absence de paix font que l'âme se reporte nécessairement sur elle-même**. Je dis qu'on est préoccupé de soi ; et ce «je» et ce «moi», se retrouvent, dans ce chapitre, plus de quarante fois depuis le verset 14. **Il est bien qu'on soit préoccupé de soi plutôt que d'être insensible, mais ce n'est pas la paix !**

Cette paix se trouve ailleurs, et voici comment on la trouve : **lorsque réduit à la conscience de son incapacité de faire le bien pour Dieu, on trouve que Dieu a fait pour nous le bien dont nous avons besoin. Nous avons alors non seulement le pardon, mais la délivrance ; nous sommes en Christ, et plus du tout dans la chair**, comme l'exprime le verset 9 et 10 du chapitre 8 « **9 Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, ... 10 ... si Christ est en vous...** »

La lutte continue encore et **l'opposition des deux natures est toujours là, mais nous rendons grâces à Dieu par Jésus Christ, notre Seigneur** (\*). Remarquez ici que la délivrance n'est trouvée que lorsqu'on a la pleine conviction de son incapacité et de son manque de force, aussi bien que de ses péchés ; et il est beaucoup plus difficile d'arriver à cette conviction de son incapacité qu'à celle qu'on a péché. Or **le péché de notre nature** (avec sa perversité sans remède et sa résistance au bien, la loi du péché dans nos membres), **n'est connu dans sa gravité légale que par l'expérience de l'inutilité de nos efforts à faire le bien**. Sous la loi, l'inutilité de ces efforts tourmente la conscience, la laisse sous l'esclavage, et produit le sentiment de l'impossibilité de parvenir jusqu'à Dieu. Sous la grâce, ces efforts ne sont pas inutiles, et la nature mauvaise se montre à nos yeux dans toute sa laideur, soit dans la communion avec Dieu, soit par des chutes, si nous négligeons cette communion. Mais au chapitre 7, **l'expérience du péché dans la nature est présentée comme acquise sous la loi pour que l'homme se connaisse par ce moyen, connaisse ce qu'il est quant à sa chair, et sache que, de fait, il ne peut réussir par ses propres efforts à venir avec une bonne conscience devant Dieu.**

(\*) Le dernier verset du chapitre 7 parle, d'une manière abstraite, de la pensée et du caractère de ces deux natures opposées. À l'une appartient le désir et la résolution de coeur dans l'homme renouvelé, à l'autre le fait de la présence de la chair. La première nature est « moi-même », la seconde est « ma chair ». Ainsi le « moi-même » est dans le vrai, seulement il n'est considéré, ni comme étant sous la loi, ni comme n'y étant pas.

Maintenant il faut se souvenir que cette expérience de l'âme sous la loi est introduite sous forme de parenthèse pour faire voir l'état de péché auquel la grâce s'applique, et l'effet de la loi.

Le sujet traité par l'apôtre est que **le croyant, ayant part à la mort, est mort, et qu'il est vivant par un Christ ressuscité ! La raison en est que Christ** ayant, par la grâce, passé sous la mort, ayant été fait péché, **en a fini pour tout jamais avec l'état dans lequel il avait à faire au péché et à la mort, en ressemblance de chair de péché. Christ en a ainsi fini avec tout ce qui se rattachait à cet état.** Christ est entré par la résurrection **dans un nouvel ordre de choses**, dans une nouvelle condition devant Dieu. Nous nous trouvons dans le domaine de **la nouvelle création**, qui est totalement en dehors de l'atteinte de tout ce à quoi Christ s'était assujéti pour nous (« il a pris un corps tel que le nôtre », « la Parole devint chair et habita au milieu de nous ») et **en dehors de de tout ce qui, en nous, se rattachait à notre vie naturelle, ainsi qu'en dehors de l'atteinte de la loi qui liait le péché sur la conscience de la part de Dieu.**

**En Christ nous sommes dans ce nouvel état de choses.**

« ... si quelqu'un est en Christ, c'est **une nouvelle création** : les choses vieilles sont passées ; voici, toutes choses sont faites nouvelles. » 2 Corinthiens 5 v. 17

## Le chapitre 8

«Il n’y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus».

L’apôtre ne parle pas ici de l’efficace du sang (tout essentiel qu’il soit, comme base de tout le reste), mais de cette **nouvelle position qui est entièrement en dehors de l’atteinte de tout ce à quoi le jugement de Dieu s’appliquait.**

Christ a bien été sous l’effet de la condamnation à notre place, mais quand, ressuscité, il se présente devant Dieu, **peut-il être question là de péché, ou de colère, ou de condamnation, ou d’imputation ? Cela est impossible.** La question a été vidée avant que Christ montât auprès de Dieu. Christ est auprès de Dieu, parce que la question a été vidée, et **telle est la position du chrétien en Christ.** Or, puisque c’est par la résurrection, c’est une vraie délivrance ; **c’est la puissance d’une nouvelle vie, dans laquelle Christ est ressuscité et de laquelle nous vivons en lui.**

Elle est, quant à la vie du saint, la puissance efficace et constante par laquelle Christ a été ressuscité : **c’est pourquoi elle est appelée la loi de l’Esprit de vie dans le Christ Jésus** (verset 2); et elle m’a délivré de la loi du péché et de la mort, qui régnait auparavant dans mes membres pour produire du fruit pour la mort. **C’est notre union avec Christ, en résurrection, union produite par le Saint Esprit et rendant témoignage de la puissance de vie qui est en Lui,** qui lie la «non-condamnation» de notre position avec l’énergie d’une nouvelle vie dans laquelle nous ne sommes plus assujettis à la loi du péché, ou à la loi, dont les droits ont pris fin aussi, nécessairement pour celui qui est mort, car la loi a pouvoir sur l’homme aussi longtemps qu’il vit. **Christ, en portant la malédiction de la loi, l’a, en même temps, pleinement magnifiée.** On peut voir à la fin du chapitre 1 de l’épître aux Éphésiens que **c’est la puissance de Dieu lui-même qui délivre** ; et certes, **la puissance qui a opéré ce changement glorieux pour nous, cette nouvelle création, a dû être la puissance de Dieu.**

L’affranchissement de la loi du péché et de la mort n’est pas proprement une expérience, quoiqu’il produise des expériences précieuses : il **est le fruit d’une opération divine, fruit dont on jouit par la foi dans l’opération de Celui qui a ressuscité Jésus.** Cette opération est connue dans toute sa force par son accomplissement en Jésus : et par la foi nous participons à l’efficace de cet accomplissement. **La difficulté que nous trouvons à accepter cela provient de ce que notre expérience s’y oppose.** Le fait que Christ a ôté mes péchés et le fait que Dieu m’a aimé, sont affaire de simple foi ; **le fait que je suis mort trouve dans mon cœur la tendance à le contredire.** Pour trouver une paix solide il faut avoir traversé les expériences du chapitre 7, **avoir vu, dans le sacrifice de Christ pour le péché, la condamnation du «péché dans la chair» ; il faut, possédant la vie par Christ, avoir jugé le péché comme une chose distincte de moi, qui n’est pas moi-même, mais un ennemi que j’ai à combattre.** Le fait que Christ a ôté mes péchés n’est pas tout ; je vis en un Christ ressuscité, je suis «lié à ce mari» ; **Christ étant ma vie — mon vrai «moi» — je puis dire que je suis mort, puisque Lui est mort. «Je suis crucifié avec Christ ; et je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi»** (Gal. 2:20). Si Christ vit en moi, je suis mort, car Lui est mort ; je suis semblable à un homme, admis comme associé dans une entreprise, et possédant tous les avantages qui appartenait à cette affaire, avant qu’il y fût admis. Ceci est évident d’après le verset 3 : **ce que la loi ne pouvait pas,** dit l’apôtre, **Dieu l’a fait en Christ** ; — il ne dit pas, «l’a fait en nous». Le fruit de cet affranchissement en nous, se trouve au verset 4 — **l’opération efficace par laquelle nous nous tenons pour morts est en Christ,** comme sacrifice pour le péché. C’est là que le péché dans la chair a été condamné. **Dieu l’a fait,** dit l’apôtre ; car **c’est toujours Dieu (et Dieu qui a agi),** qu’il met en avant pour développer l’Évangile de Dieu. **La chose à condamner est bien en nous, l’opération qui y a mis fin a été accomplie en Christ** qui, comme nous allons



le voir, a bien voulu, en grâce, se placer dans la position nécessaire pour l'accomplissement de cette opération. Cependant lorsque nous participons à la vie qui est en lui cette opération devient une réalité pratique en nous ; seulement la réalisation de la force de la vie de l'Esprit en nous s'accomplit à travers l'opposition de la chair, mais non pas pour que nous marchions dans la chair.

Il reste encore à noter un autre point. Au verset 2 nous avons la nouvelle vie, dans sa puissance en Christ, nous affranchissant «de la loi du péché et de la mort». Au verset 3 nous avons la vieille nature (le péché dans la chair) condamnée, mais dans le sacrifice pour le péché, par lequel Christ a souffert et est mort ; en sorte que, pour la foi, cette question est entièrement vidée. Cela complète la délivrance et la connaissance que nous en avons.

La clef de toute cette doctrine de l'apôtre et ce qui unit la pleine justification à la sainteté pratique, la vie chrétienne à la grâce absolue et à une éternelle délivrance de condamnation, c'est la nouvelle position que nous a faite la résurrection, absolument en dehors du péché, étant maintenant vivants en Christ devant Dieu. La puissance de Dieu, la gloire du Père, l'action de l'Esprit, ont agi dans la résurrection de Christ et ont placé Celui qui avait porté nos péchés, et avait été fait péché pour nous, dans une position nouvelle devant Dieu, au-delà de la mort et du péché. Or, par la foi, j'ai part à la mort de Christ, je participe à cette vie nouvelle : je suis quitte du péché et je vis à Dieu.

Ce que l'Évangile nous annonce à l'égard de Christ, n'est pas seulement que Christ a donné une satisfaction pour les péchés commis (ce qui est la base de toute son oeuvre), mais a opéré la délivrance de la personne qui se trouve sous le joug du péché, comme lorsque Israël est sorti d'Égypte. Le sang alors avait arrêté la main de Dieu et détourné son juste jugement ; la main de Dieu, en puissance, avait délivré le peuple pour toujours à la mer Rouge. Quel qu'ait été Israël ensuite, il était dès lors avec Dieu qui l'avait conduit à la demeure de sa sainteté.

Au reste, les premiers versets de ce chapitre résument les divers effets de l'oeuvre de Dieu, telle qu'elle est exposée dans les chapitres 5 (v. 12-21), 6 et 7, c'est-à-dire : Il n'y a point de condamnation pour ceux qui sont en Christ ; — La loi de l'Esprit de vie en Lui, délivre de la loi du péché et de la mort ; — Enfin, ce que la loi ne pouvait faire, Dieu l'a fait.

On remarquera que la délivrance dont nous parlons est celle qui nous affranchit de la loi du péché et de la mort. Sous ce rapport la délivrance est absolue et complète, le péché n'est *plus du tout* une loi. Cette délivrance, pour celui qui aime la sainteté, pour celui qui aime Dieu, est un profond et immense sujet de joie. Le passage qui nous occupe ne dit pas que la nature de l'homme soit changée par cette délivrance ; bien au contraire, car on ne dirait pas qu'on est délivré de la loi d'une chose qui n'existe plus. On a à lutter contre elle, mais elle n'est plus une loi et ne peut plus nous placer sous la mort dans notre conscience.

La loi ne pouvait pas opérer cette délivrance ; elle pouvait condamner celui qui était pécheur, mais non pas le péché en délivrant le pécheur. Mais ce que la loi ne pouvait pas — en ce qu'elle exigeait de la force dans l'homme lorsqu'il n'y avait en lui que la force pour le péché — Dieu l'a fait. Or c'est en pensant à cette impuissance de l'homme à se délivrer, que la venue de Christ au milieu de nous, en s'abaissant jusqu'à la mort, est placée devant nos yeux dans toute son importance, son abaissement vers nous sans péché et jusqu'à la mort. Tel est le secret de notre délivrance !

Dieu, le Dieu de toute grâce, le Dieu de gloire, a envoyé celui qui était l'objet éternel de sa dilection, son propre Fils, celui en qui était toute l'énergie et la puissance divine du Fils de Dieu lui-même, jusque dans la position où nous étions, pour participer à la chair et au sang au milieu des hommes ; toujours en lui-même sans péché ; mais pour descendre jusqu'au fond de la position dans laquelle nous étions, c'est-à-dire dans la mort ; se dépouillant de Sa propre gloire pour devenir un homme, «en forme de chair de péché», et, comme tel, s'humiliant lui-même jusqu'à la mort, pour que toute la question de péché fût décidée avec Dieu dans sa personne, en ce qu'il était, Lui, considéré comme étant dans notre position (\*), lorsque, en ressemblance de chair de péché il a été fait péché pour nous — (les mots «pour le péché» signifient : «un sacrifice pour le péché»).

(\*) Le lecteur comprendra que Jésus a pu prendre cette position, parce qu'il était Lui-même, absolument et de toute manière, exempt du péché. La puissance de la résurrection dans un Christ mort était la puissance de la sainteté dans un Christ vivant ici-bas. Elle était ainsi la puissance de l'amour qu'Il manifesta pendant sa vie, amour qui nous est parfaitement révélé dans sa mort. Il était le juste objet des délices divines.

Le Seigneur a entrepris de glorifier Dieu, en souffrant pour l'homme, envisagé au point de vue du péché dans lequel il se trouvait. Le Seigneur a accompli cette tâche ; — et ainsi «le péché dans la chair» (expression qui dépeint l'état de l'homme, l'état de son être ; et Christ a été traité comme s'il avait été dans cet état) a été condamné dans ce qui était un sacrifice de propitiation pour le pécheur.

Le Fils de Dieu, envoyé de Dieu en amour, est venu, et a non seulement porté nos péchés, mais s'est placé, toujours sans péché (en lui cette position a été l'effet de la grâce et de l'obéissance), dans la position dans laquelle la chute a placé l'homme responsable ici-bas ; il a été fait à la ressemblance des hommes pour glorifier Dieu à l'égard du péché, en sorte que nous sommes déchargés, par la croix, du fardeau que le péché, qui demeure en nous, faisait peser sur notre conscience. Il prend sur lui, devant Dieu, toute la charge du péché, mais il prend cette charge selon la puissance de la vie éternelle qui était en lui ; il s'offre lui-même comme victime pour le péché. Ainsi placé, il est fait péché (\*); et dans sa mort, qu'il subit par grâce, le péché dans la chair est totalement condamné par le juste jugement de Dieu, et cette condamnation même est pour le croyant l'abolition de ce péché par l'acte de sacrifice que Christ a accompli, acte qui est valable pour celui qui croit en Christ qui l'a accompli. Nous sommes morts avec Lui, et nous sommes vivants par Lui ; nous avons dépouillé le corps de la chair, le vieil homme ; nous sommes morts à la loi, par le corps de Christ ; notre vieil homme est crucifié avec Lui, afin que le corps du péché soit annulé. Je ne doute pas que le plein résultat de cette oeuvre ne soit l'abolition du péché dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habite, toute la scène des cieux et de la terre actuelle ayant disparu ; mais je ne parle ici que de l'état de la conscience par rapport à la gloire de Dieu.

(\*) 2 Corinthiens 5 v.21 : « Celui qui n'a pas connu le péché, il l'a fait péché pour nous, afin que nous devinions justice de Dieu en lui »

Quelle merveilleuse délivrance ! Quelle oeuvre pour la gloire de Dieu ! La portée morale de la croix, pour la gloire de Dieu, est un sujet qui devient toujours plus magnifique quand on l'étudie (étude qui ne finit jamais) ; l'oeuvre que Christ a accomplie sur la croix est par sa perfection morale un motif pour l'affection du Père lui-même envers Jésus. «À cause de ceci, dit-il, le Père m'aime, c'est que moi je laisse ma vie, afin que je la reprenne» (Jean 10:17).

Quelle oeuvre parfaite que celle-ci pour ôter le péché de devant les yeux de Dieu (en le remplaçant à ses yeux par cette oeuvre, parfaite elle-même, par laquelle le péché a été ôté) et pour délivrer le pécheur, en le plaçant devant Dieu, accepté selon la parfaite abolition du péché et la valeur qu'a cette oeuvre elle-même aux yeux de Dieu ! Il est possible que nous ayons connu le pardon des pé-

chés, avant d'entrer dans les expériences de Romains 7 ; mais ces deux sujets sont entièrement distincts. Dans la première partie de l'Épître nous voyons Dieu s'occupant en grâce du pécheur, pour le justifier en tant que coupable, et cette partie est complète en elle-même. Elle se termine par ces mots : « Nous nous glorifions en Dieu » (Chapitre 5 v.11). La seconde partie s'occupe de ce que nous sommes et des expériences qui se rapportent à cet état ; mais l'oeuvre du chapitre 7 est toujours essentiellement légale. C'est le jugement de ce que nous sommes, mais au sujet de ce qui est en nous, et non de ce que nous avons fait : c'est la lutte, et non la culpabilité. La forme de cette expérience pourra se modifier ; ainsi telle âme dira : « J'espère ne pas m'être trompée », ou autre parole semblable ; mais, de fait, c'est toujours la loi. C'est pourquoi l'apôtre donne à cette expérience le caractère propre qu'elle possède en elle-même.

Le résultat pratique de cette oeuvre de Dieu pour nous est constaté au verset 4 : « afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit ». Nous sommes parfaits devant Dieu en Christ, sans avoir aucune justice selon la loi ; mais la loi est accomplie en nous qui marchons selon l'Esprit, sans que nous soyons soumis à la loi : « Celui qui aime les autres a accompli la loi » (13:8). L'apôtre ne pousse pas plus loin la description des fruits de la justice, parce que la question est ici l'assujettissement à la loi, et son accomplissement par l'homme. La grâce produit plus que cela, comme on le voit en Éphésiens, Colossiens et autres passages ; car elle reproduit le caractère de Dieu ; non pas seulement ce que l'homme devrait être pour Dieu, mais ce que Christ était. Mais ici l'apôtre aborde la question de la loi, et montre qu'en marchant par l'Esprit nous accomplissons la loi.

Dans cette nouvelle nature, dans la vie de résurrection et de foi, ce que la loi demande est accompli en nous, parce que nous ne sommes pas sous la loi ; car nous marchons selon l'Esprit et non pas selon la chair. Les choses qui sont en opposition sont la chair et l'Esprit ; la règle du joug, dont, comme système, nous sommes déchargés, est maintenant, de fait, accomplie en nous. Sous la loi, le péché dominait : maintenant que nous sommes déchargés de la loi celle-ci est accomplie en nous (\*). Mais c'est l'Esprit, agissant en nous et nous conduisant, qui caractérise notre position. Or ce caractère, car c'est ainsi que l'apôtre le présente, est le résultat de la présence et de la demeure du Saint Esprit en nous. L'apôtre suppose ici que cette grande vérité est connue et admise. Écrivant à des chrétiens, il parle du fait — car il s'agissait d'un fait — de la présence du Saint Esprit, du Consolateur, comme d'un fait bien connu. Cette présence du Saint Esprit distinguait publiquement le chrétien : elle était le sceau et la marque distinctive de sa profession ; l'individu savait pour lui-même qu'il possédait l'Esprit, il savait que l'Esprit demeurerait aussi dans l'Église. Nous laissons de côté ce dernier sujet, car il ne s'agit ici que des chrétiens individuellement. — Les chrétiens avaient l'Esprit, et l'apôtre en appelle partout à la conscience qu'ils avaient de ce fait. — « Ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse... » (Éph. 1:13) ; « Avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des oeuvres de loi, ou de l'ouïe de foi, etc. ? » (Gal. 3:2). C'est l'effet individuel et moral de la présence du Saint Esprit dans le chrétien qui est en question ici, effet qui s'étend cependant jusqu'à la résurrection du corps. Ces deux choses se lient : c'est-à-dire le fait reconnu de la présence du Saint Esprit, et le déploiement de son énergie dans la vie et ensuite dans la résurrection du croyant ; cette énergie avait été vue en Christ ; la résurrection elle-même était « selon l'Esprit de sainteté ».

(\*) Abstraction faite de la chair, au point de vue moral, il n'y a pas de différence entre notre perfection en Christ devant Dieu à l'égard de l'accomplissement de la loi, et l'accomplissement de cette loi en nous parce que, ce qui agit en nous est la même vie de Jésus dans laquelle il vit dans la présence de Dieu : — Christ est notre vie. C'est pourquoi Jean, après avoir montré Christ comme étant cette vie, dit en parlant de celui qui est né de Dieu : « Il ne peut pécher, parce qu'il est né de Dieu ». C'est le même Christ qui est en nous et qui

est dans le ciel. En pratique, la vie divine en nous se développe à travers l'opposition de la chair : notre faiblesse, une coupable faiblesse, intervient, ce qui est une tout autre question.

Nous entrons donc ici sur le terrain de l'effet pratique, dans le chrétien ici-bas, de la doctrine de la mort avec Christ et de la vie par Christ, réalisée par la demeure en nous de l'Esprit qui nous a été donné. L'Esprit est distinct de nous, car il est l'Esprit, l'Esprit de Dieu. Il agit toutefois dans la vie, en sorte que cette vie est pratiquement nous-mêmes, pour ce qui est de la vie de Jésus en nous.

Examinons un peu l'enseignement de l'apôtre sur ce sujet.

Paul, sans autre préface, caractérise le chrétien par ces paroles : « Nous qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit » (v. 4). Ceux qui sont selon la chair ont leurs pensées aux choses de la chair, mais ceux qui sont selon l'Esprit, aux choses de l'Esprit (v. 5). Il ne s'agit pas de *devoir* ici, mais de la sùre action de la nature selon laquelle on subsiste ; — et cette tendance, cette affection de la nature, a son résultat immanquable : la pensée de la chair est la mort, celle de l'Esprit vie et paix ; parce que la pensée de la chair est inimitié contre Dieu. La chair a sa volonté et ses convoitises à elle ; et par le fait qu'elle les a, elle n'est pas soumise à la loi de Dieu (qui, de son côté, a son autorité à elle) et même elle ne *peut pas* l'être. Elle cesserait d'exister, si elle pouvait être soumise à la loi ; car elle a une volonté propre qui recherche l'indépendance et non la soumission à l'autorité divine ; une volonté qui ne trouve pas non plus son plaisir dans ce que la loi ordonne. Ainsi ceux qui sont dans la chair, ceux qui ont leur relation avec Dieu comme des êtres, vivants de cette nature charnelle, de cette vie naturelle, ne peuvent plaire à Dieu (v. 6-8).

Tel est le jugement prononcé sur l'homme vivant de sa vie naturelle, jugement qui porte sur la nature même de cette vie. La loi ne faisait pas sortir l'homme de cette vie de la chair ; il était toujours dans la chair comme auparavant. Elle avait une règle pour lui tel qu'il est, en tant qu'homme, devant Dieu, une règle qui donnait la mesure de sa responsabilité dans cette position, mais qui évidemment ne le faisait pas sortir de la position à laquelle cette règle s'appliquait ; de sorte que, aussi longtemps que l'homme était dans la chair, les mouvements du péché agissaient, par la loi même, pour produire la mort.

Or le principe de nos relations avec Dieu n'est pas la chair, mais l'Esprit, si l'Esprit de Dieu demeure en nous : — c'est là ce qui, aux yeux de Dieu, caractérise notre position. Devant Lui nous ne sommes pas dans la chair : le dire, suppose bien que la chair existe encore ; mais pour celui qui a reçu le Saint Esprit et qui en vit, c'est l'Esprit qui forme le principe de sa relation avec Dieu. Notre existence morale devant Dieu est dans l'Esprit, non pas dans la chair ou dans l'homme naturel.

Remarquez qu'il ne s'agit pas ici de dons de l'Esprit, ni de manifestations de puissance, agissant en dehors de nous sur les autres, mais de l'énergie vitale de l'Esprit, telle qu'elle a été manifestée dans la résurrection de Jésus et même dans sa vie de sainteté. Notre vieil homme est déjà mort ; nous vivons à Dieu par l'Esprit. Ainsi il est parlé de cette présence de l'Esprit, toute réelle qu'elle soit, d'une manière qui se rapporte plus au caractère de l'homme en qui elle se réalise, qu'à une présence distincte et personnelle de l'Esprit ; quoique le caractère spirituel du chrétien ne puisse exister sans que l'Esprit ne soit personnellement en lui. Nous lisons au verset 9, littéralement : « Vous êtes en Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous » et dans ces paroles l'emphase est sur le mot *Dieu* ; et le mot *Esprit* n'a pas d'article. Cependant il est clairement question de l'Esprit comme d'une personne, car il est dit : il « habite en vous », en sorte qu'il est distinct de la personne en qui il demeure.

Mais voici la vérité sur cette action vitale du Saint Esprit dans l'homme. Il n'y a rien dans l'homme qui puisse résister à la chair ou le faire sortir de dessous son influence : la chair c'est lui-même. — La

loi ne peut sortir de cette limite (c'est-à-dire celle de l'homme auquel elle s'adresse) et elle ne le doit pas, car elle a affaire à la responsabilité de l'homme. Pour que l'homme soit délivré de la chair, il faut quelque chose qui ne soit pas l'homme et qui cependant agisse dans l'homme. Nul être créé n'y pourrait rien ; tout être créé est responsable dans sa propre position.

**Il faut Dieu.** L'Esprit de Dieu venant dans l'homme, ne cesse pas d'être Dieu, et ne fait pas que l'homme cesse d'être homme ; mais il produit divinement dans l'homme une vie, un caractère, un état d'être moral, un homme nouveau, et dans ce sens un être nouveau en vertu de la purification par le sang de Christ. Christ ayant accompli l'oeuvre de la délivrance dont l'Esprit est la puissance en nous, l'Esprit demeure dans l'homme, et ainsi l'homme est en Christ et Christ en lui. Mais, possédant ainsi réellement une nouvelle vie qui a son propre caractère moral, l'homme est devant Dieu dans ce caractère ; il est, aux yeux de Dieu, dans cette nature nouvelle inséparable de sa source. Comme le ruisseau découlant de la source, le croyant est dans l'Esprit. En conséquence de l'oeuvre de Christ, le Saint Esprit est actif dans la vie qu'il a donnée et il en est la puissance. Telle est la place du chrétien devant Dieu. Nous ne sommes plus dans la chair, mais dans l'Esprit, si l'Esprit de Dieu demeure en nous : il n'y a pas d'autre moyen de délivrance. Or c'est bien l'Esprit de Christ, l'Esprit par la puissance duquel Christ a agi, a vécu, s'est offert, par lequel aussi Christ est ressuscité : toute la vie de Christ a été l'expression de l'action de l'Esprit, de l'Esprit dans l'homme. Or, si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il n'est pas de lui ; — être de Christ, en ayant son Esprit, est le vrai et seul bien, la réalité éternelle.

L'Esprit a encore un autre caractère. Il est l'Esprit de *Celui* qui a ressuscité Jésus d'entre les morts : c'est Dieu qui a ainsi ressuscité Christ. Si cet Esprit demeure en nous, Dieu accomplira en nous ce qu'il a accompli en Christ (\*), à cause de ce même Esprit. Il ressuscitera nos corps mortels : c'est là la délivrance finale, la pleine réponse à la question : «Qui me délivrera de ce corps de mort» ?

(\*) Observez ici que Jésus est le nom personnel de Christ. Christ, bien que ce nom soit aussi devenu personnel, est proprement son nom de position et d'office — il est l'Oint. Celui qui a ressuscité le Christ vivifiera les corps de ceux qui sont en relation avec Lui.

Dans les versets 10 et 11 nous avons la mort présente à la chair et au péché, et la résurrection actuelle : seulement, comme il n'y a rien que le péché, si nous vivons de notre propre vie naturelle, Christ étant en nous, notre vie, déjà de notre vivant nous tenons notre corps pour mort. Notre partage, en tant que vivant par l'Esprit, est ce qui a été montré en Christ lui-même (chap. 1:4) : l'Esprit de sainteté et la résurrection d'entre les morts. On remarquera comment (selon la force de l'expression, «l'Esprit est vie»), la personne de l'Esprit est liée ici à l'état de l'âme, à la vie réelle du chrétien : plus bas nous verrons la vie et l'Esprit séparés. Ces deux choses, savoir l'union de la vie et de l'Esprit, et leur séparation se comprennent sans difficulté. L'Esprit est réellement la personne divine ; mais cette personne divine agit en nous dans la vie qu'elle nous a communiquée : «Ce qui est né de l'Esprit est Esprit». Ainsi c'est bien l'Esprit qui produit la justice pratique, les bonnes pensées, mais il produit ces choses en moi, de sorte qu'elles sont miennes ; toutefois, je suis entièrement dépendant de Dieu et je lui suis redevable pour ces choses. La vie est de la même nature que sa source, selon Jean 3, mais cette vie est dépendante. La puissance tout entière est dans l'Esprit : par lui nous sommes dépendants de Dieu. Christ lui-même a vécu dans la dépendance ; seulement la vie était en Lui, sans aucun péché dans la chair, pour y résister, tandis que si Dieu nous a donné la vie, il reste toujours vrai que cette vie est dans son Fils : «Celui qui a le Fils a la vie», et nous savons que la chair convoite contre l'Esprit, même quand nous avons l'Esprit.

Dans le paragraphe allant du verset 12 à 17, l'apôtre termine son exposé de la vie spirituelle qui affranchit l'âme, en présentant le chrétien comme étant débiteur non pas à la chair, qui maintenant n'a plus aucun droit sur lui ; mais il s'arrête là, ne voulant pas dire d'une manière directe que nous soyons débiteurs à l'Esprit. C'est, en effet, notre devoir de vivre selon l'Esprit, mais si nous disions que nous lui sommes débiteurs, ce serait placer l'homme sous une loi plus élevée que celle de Moïse, à l'accomplissement de laquelle il serait, partant, plus impossible encore d'atteindre. L'Esprit est la force pour vivre, et cela par les affections qu'il donne ; il n'est pas une obligation imposée à l'homme d'avoir de ces affections. Si nous vivons selon la chair, nous marchons vers la mort ; si par l'Esprit nous faisons mourir les actions du corps, nous vivons. Le mal est présent en nous, mais la puissance est en nous pour le vaincre. Ce sont les effets, soit de la nature de Dieu, soit de la chair. Mais il y a un autre côté du sujet, que l'apôtre traite ici, savoir la relation dans laquelle cette présence et cette opération du Saint Esprit nous placent avec Dieu. Au lieu donc de dire : «Vous êtes débiteurs à l'Esprit», l'apôtre nous montre que l'Esprit lui-même est la force par laquelle nous mortifions la chair, sûrs ainsi que nous sommes de vivre avec Dieu. Mais, étant conduits par l'Esprit de Dieu, nous sommes aussi fils de Dieu ; car nous n'avons pas reçu un esprit de servitude pour être encore dans la crainte (tel était l'état du fidèle sous la loi), mais un Esprit qui répond à notre adoption pour être fils de Dieu, un Esprit par lequel nous crions : Abba, Père.

L'apôtre lie encore dans la plus étroite union *l'Esprit de Dieu* avec le caractère de *l'esprit* qu'il produit en nous, selon la relation dans laquelle nous sommes placés par Sa grâce en Christ, dont nous avons la conscience et que nous réalisons de fait par la présence du Saint Esprit en nous : Il est en nous un Esprit d'adoption, car il nous place dans la vérité selon les pensées de Dieu. Or, quant à la puissance réelle de cette relation dans nos coeurs, quant à sa réalité morale en nous, c'est par la présence du Saint Esprit seule qu'elle s'opère. Nous ne sortons de dessous la loi et l'esprit de servitude, qu'en tant que l'Esprit demeure en nous, bien que l'oeuvre et la position de Christ soient la cause de notre affranchissement. Cette position qui est la nôtre n'est connue ou réalisée de notre part que par l'Esprit que Christ a envoyé, quand il est entré, comme homme, en gloire, dans cette position dans le ciel (\*). Or cet Esprit demeure en nous, agit en nous et nous place de fait dans cette relation avec Dieu qui nous a été acquise par l'oeuvre que Jésus a accomplie pour nous, entrant lui-même dans cette relation comme homme ressuscité.

(\*) Sans doute Jésus marchait toujours comme Fils ici-bas, et cela non seulement depuis qu'il est entré publiquement dans son ministère, moment où Dieu proclama qu'il était son Fils, mais à l'âge de douze ans il proclamait cette relation dans le temple. En effet, nous sommes fils avant de recevoir l'Esprit d'adoption. C'est parce que nous sommes fils que Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos coeurs (Gal. 4:6). Mais Christ, entrant en plein dans la gloire, comme homme, selon le conseil de Dieu, par son oeuvre, a reçu le Saint Esprit (Actes 2:33) pour nous le conférer et nous associer avec Lui dans le ciel.

Si nous sommes enfants, nous sommes héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ (v. 17). Glorieuse position dans laquelle nous sommes placés avec Christ ! Mais cette position porte ses conséquences, elle a son caractère ici-bas : Si l'Esprit de Christ est en nous, Il sera en nous la source des sentiments de Christ. Or Christ souffrait nécessairement dans ce monde de péché et de misère ; il souffrait aussi pour la justice et à cause de son amour pour nous. De pareils sentiments sont la conséquence, moralement nécessaire, du fait qu'on a une nature morale totalement opposée à tout ce qui se trouve dans le monde. L'amour, la sainteté, le respect pour Dieu, l'amour pour les hommes, tout devient une source essentielle de souffrance ici-bas : un témoignage actif fait souffrir extérieurement. Être cohéritiers avec Christ, souffrir avec lui, être glorifiés avec lui, voilà l'ordre de la vie et de l'espérance chrétiennes ; et remarquez que c'est en tant que possesseurs de tout l'héritage de



Dieu, en vertu de notre glorieuse position et de notre participation à la vie de Christ lui-même, que nous souffrons. Or les souffrances ne méritent pas d'être comparées à la gloire à venir qui doit nous être révélée : car la créature attend la manifestation des fils de Dieu (v. 18, 19).

Alors viendra la délivrance de la création ; car si nous souffrons, c'est par amour, parce que tout est souffrance autour de nous. L'apôtre alors développe ce point.

La conclusion que l'apôtre tire des voies de Dieu qu'il repasse dans le reste ce chapitre, c'est que nous savons que Dieu est pour nous : glorieuse et douce conclusion qui donne au coeur une paix ineffable, et un repos qui dépend de la puissance et de la stabilité de Dieu ; un repos à l'abri de toute inquiétude au sujet des choses qui pourraient nous troubler ; car si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Ce repos exclut toute pensée qu'il y ait une limite quelconque à la libéralité de Dieu : car Celui qui a donné son Fils, comment avec lui ne nous donnera-t-il pas toutes choses ? Que Dieu soit pour nous ôte aussi toute crainte à l'égard de notre justice devant lui, ou des accusations qui pourraient être portées contre les saints, comme aussi à l'égard de toutes les difficultés du chemin. C'est Dieu lui-même qui justifie. Qui condamnera ? Christ est mort, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous. Qui est-ce qui nous séparera de son amour ? Les ennemis ? Il les a vaincus ! La hauteur ? Il est en haut pour nous. La profondeur ? Il a été dans les profondeurs de la mort : c'est la preuve de Son amour. Les difficultés ? Nous sommes plus que vainqueurs : ces difficultés sont l'occasion immédiate du déploiement de son amour et de sa fidélité, et nous font sentir où est notre part et quelle est notre force. L'épreuve ne fait qu'affermir le coeur, qui connaît l'amour de Christ, dans la conviction que rien ne pourra séparer le croyant de l'amour de Dieu qui est en Jésus. Toute autre chose n'est que «créature» et ne saurait nous séparer de l'amour de Dieu, de l'amour d'un Dieu qui est entré dans la misère de la créature et a remporté pour nous la victoire sur tout ce qui s'opposait à son oeuvre en notre faveur. Nous avons donc une exposition complète de la délivrance, de la liberté, de la sécurité des saints, en vertu de la grâce et de la puissance divines.

Le fait que Dieu est pour nous est démontré de trois manières : Il donne, Il justifie, il n'y a pas de séparation possible. Deux questions triomphantes établissent le second et le troisième point, car nos coeurs pourraient aisément les mettre en question : les questions sont : Qui condamnera ? Qui séparera ?

En effet, qui pourrait condamner, quand Dieu lui-même justifie ? Il n'est pas dit ici que nous sommes justifiés *devant Dieu*, mais que Dieu est pour nous. La réponse à la question : «qui nous séparera ?» se trouve dans le fait précieux qu'en tout ce qui semblerait devoir nous séparer de Lui, nous avons vu, au contraire, la preuve de son amour. Bien plus ce serait «la créature» seule qui pourrait tendre à nous séparer, tandis que l'amour est l'amour *de Dieu*.

L'état expérimental, décrit dans ce chapitre, est plus complet que celui du chapitre 5. L'apôtre y est arrivé en suivant d'abord, aux chapitres 5 et 7 les exercices d'une âme qui apprend ce qu'elle est en elle-même, sous l'action de la loi, et ce que c'est que d'être mort avec Christ, de vivre par Lui et d'être associé avec Lui. Cette âme arrive enfin, au chapitre 8, comme étant en Christ devant Dieu, à la certitude que Dieu est pour nous.

Cependant le chapitre 5 nous présente davantage la simple grâce de Dieu, ce qu'il est dans sa propre nature et dans ses pensées, au-dessus du péché et envers le pécheur. Au chapitre 8 la position du chrétien avec Dieu est développée plus complètement, mais au chapitre 5 nous trouvons davantage ce que Dieu est simplement en grâce, connu ainsi par l'oeuvre de Christ. Au chapitre 8

c'est davantage notre position en Christ devant Dieu. Nous possédons à la fois ces deux parts précieuses.

Si Dieu est donc pour nous, rien, ni personne, ne peut être contre nous :

- soit quant à notre justification ou notre présentation devant Dieu,
- soit quant à nos circonstances.

**Tous nos ennemis sont vaincus, bien que leur puissance s'exerce encore avant que Satan soit brisé sous nos pieds** (Rom. 16:20).

---

## **Avertissement**

Si le Seigneur Jésus vient à l'instant pour les siens, pour ceux qui aujourd'hui refusent l'évangile de la grâce, **il sera trop tard pour se convertir plus tard**, à cause de l'énergie d'erreur que Dieu leur enverra (2 Thessaloniens 2 v 11). S'ils vivent encore à la venue du Seigneur en gloire (2ème venue), ils seront parmi les maudits, pour en final comparaître devant le grand trône blanc (Apocalypse 20 v 11) et être jeté dans l'étang de feu( Apocalypse 20 v 15).

Lire le message relatif aux [venues du Seigneur Jésus](#).

**« Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs ... »**

Hébreux 3 v 15.